



Arrêté temporaire de circulation pour cause de travaux

Le Maire de la commune de Chambles,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Vu la demande de Cédric BECKER, travaux effectués par l'entreprise BCTTP ;

Considérant que pour permettre l'exécution des travaux de démolition d'un mur en limite de propriété et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes ;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er}

La circulation sera temporairement réglementée sur la voie communale Chemin de la Garde (au niveau de l'ancien pigeonnier) lieu-dit « La Garde », dans les conditions définies ci-après :

Cette réglementation sera applicable du 23 mars au 3 avril 2026 inclus.

La circulation des véhicules sera interdite dans les deux sens de circulation sur la voie suivante : Chemin de la Garde, lieu-dit « La Garde » 42170 CHAMBLES et ce à partir du 23 mars 2026 pour une durée de 15 jours selon les dispositions suivantes :

La route sera barrée du 23 mars au 3 avril 2026 inclus.

ARTICLE 2

La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services techniques de la commune, par l'entreprise BCTTP.

Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée. La signalisation permanente sera adaptée simultanément pour être en cohérence avec la signalisation temporaire.

ARTICLE 3

Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit sur les voies suivantes : Chemin de la Garde, lieu-dit « La Garde » 42170 CHAMBLES.



ARTICLE 4

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Chambles.

ARTICLE 5

M. le maire de Chambles, M. le commandant de gendarmerie de Saint Just Saint Rambert, M. le responsable des services techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambles, le 19/03/2026.

Le maire,
Pierre GIRAUD



POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ
A L'URBANISME
André PEYRET

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : BECKER

Prénom : CEDRIC

Dénomination : SARL BETTP

Représenté par : CEDRIC BECKER

Adresse Numéro : 631 Extension :

Nom de la voie : CHEMIN DU TINCION

Code postal : 42330 Localité : SAINT MEDARD EN FOREZ Pays : FRANCE

Téléphone : 06 37 75 43 61 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : sarl.bettp@gmail.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur :

Nom :

Prénom :

Adresse Numéro :

Extension :

Nom de la voie :

Code postal : Localité :

Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐

Adresse Numéro : 546 Extension : Nom de la voie : LA GARDE

Code postal : 42170 Localité : CHAMBLAY

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : DEMOLITION MUR EN LIMITE DE PROPRIETE ET CHARGEMENT DEBLAIS CANTIER

Date prévue de début des travaux : 23 03 2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 15

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 15 Date de début de réglementation : 23 03 2026

Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐

Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐

Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐

Fermeture à la circulation ☒

Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée : Par feux tricolores ☐

Manuellement ☐

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐

Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue

Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Intention de :

Circuler
Véhicules légers ☒
poids lourds ☒

Stationner
véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Dépasser
véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialisée ☐
Nom : BECKER Prénom : CEDRIC
Dénomination : SARL BCTTP Représenté par : CEDRIC BECKER
Adresse Numéro : 631 Extension : Nom de la voie : CHEMIN DU TINCHON
Code postal 42330 Localité : SAINT MEDARD EN FOREZ Pays : FRANCE
Téléphone 06 37 74 43 61 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : sarlbcttp@gmail.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 18 03 2026 St Médard en Forez
Nom : BECKER Prénom : CEDRIC Qualité : GERANT
SARL BCTTP
631 Chemin du Tinchon
42330 Saint Médard en Forez
Siret : 890 184 575 00011
☎ 06 37 74 43 61
sarlbcttp@gmail.com

